



38922 - Faire les prières dite taraawiih à la maison

question

Est-il permis d'organiser les dites prières à la maison? Peut-on le faire avec sa femme et sous sa direction?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les prières en question sont fortement recommandées car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) y a exhorté les musulmans en ces termes: « Quiconque anime les nuits du Ramadan en prière, poussé en cela par sa foi et son désir de complaire (à Allah), aura ses péchés antérieurs pardonnés. » (Rapporté par al-Boukhari, 37 et par Mouslim, 759)

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) les a dirigées pour ses compagnons pendant plusieurs nuits avant de s'en abstenir de peur qu'on leur prescrivît. Plus tard, Omar (P.A.a) les a réunis derrière un seul imam. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, on les accomplit en groupe.

D'après Ismail ibn Ziyad, quand Ali (P.A.a) passa dans des mosquées au cours du mois du Ramadan et les trouva éclairées par des chandelles, il dit : « puisse Allah éclairer la tombe d'Omar comme il a fait éclairer nos mosquées. » (Rapporté par al-Athram et cité dans *al-Moughni*, 1/2245)

Dans *Daqaaiq ouli an-Nouhaa*, 1/2245) al-Bahouti dit: « Il est préférable de faire les taraawiih dans une mosquée car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) y regroupa les gens à cet effet pendant trois nuits successives, d'après Aïcha... et il a dit: « Celui qui prie avec l'imam jusqu'à ce qu'il s'en aille aura pour son compte les prières de toute une nuit. »

Dans *Nayloul awtaar*, (3/62) an-Nawawi dit: « Les ulémas sont tous d'avis qu'elles sont



recommandées. Leur divergence de vues porte sur la question de savoir s'il est préférable de les faire à la maison individuellement ou de les faire en groupe à la mosquée. Chaafii et la majeure partie de ses disciples, Abou Hanfiah , Ahmad et une partie des malikites et d'autres soutiennent qu'il est préférable de les accomplir en groupe suivant la pratique d'Omar ibn al-Khattab et les Compagnons (P.A.a) , perpétuée depuis par les musulmans car c'est un des rituels marquants (de l'islam). Aussi est-il préférable de les accomplir à la mosquée, mais il reste permis de les faire à la maison individuellement ou avec les membres de sa famille.

An-Nawawi dit dans *al-Madjmou* (3/526) : « Les prières dites taraawiih constituent une sunna de l'avis de tous les ulémas. On peut les accomplir individuellement ou en groupe. Qu'est-ce qui est préférable? On est en présence de deux avis. Le juste adopté par les condisciples est qu'il est préférable de les faire en groupe. »

Allah le sait mieux.